



## T a b l e d e s m a t i è r e s

<b>1.</b>	<b><u>Introduction</u></b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b><u>Rapport gestion des déchets 2022</u></b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b><u>Activité gestion des déchets 2023</u></b>	<b>11</b>
<b>4.</b>	<b><u>Actions réalisées en 2022 sur la base d'un plan d'activité intentionnel</u></b>	<b>15</b>
<b>5.</b>	<b><u>Plan des activités 2023 – Intentions</u></b>	<b>16</b>
<b>6.</b>	<b><u>Annexes – Statistiques relatives aux déchets urbains communaux en 2022</u></b>	<b>17</b>

### Rédaction document

Marc Sanguinetti  
Adjoint du chef du Service Travaux, Voirie, Espace Public  
Ville de Versoix

Source image première page - Bibliothèque de Genève – Iconographie (Ramassage des poubelles par la voirie genevoise - Lien sur le site : <https://bge-geneve.ch/iconographie/oeuvre/vg-p-2708>)

## 1. Introduction

Ce document rend compte du suivi inhérent à la ligne conductrice présentée dans le Rapport Gestion des déchets 2021 - Plan des activités 2022 approuvé en 2022, par le Conseil Administratif (ci-après : CA). Le Service Travaux, Voirie, Espace Public (ci-après STVEP) remercie ses membres pour la confiance témoignée année après année, notamment dans le cadre de la gestion des déchets.

A l'instar des rapports annuels rédigés depuis 2004, le Rapport sur la gestion des déchets 2022 – Plan des activités 2023 s'inscrit officiellement dans le "Plan directeur annuel pour la gestion des déchets à Versoix".

Celui-ci souligne et met en pratique les objectifs politiques du CA, en adéquation avec les principes du développement durable, du label "Cité de l'énergie" et du Plan de gestion des déchets du canton de Genève.

### 1.1 Achèvement du déploiement des conteneurs enterrés



Le déploiement des conteneurs enterrés a été achevé durant l'été 2022 par la mise en exploitation du dernier point de collecte constitué de conteneurs enterrés (4 unités) à proximité de l'école primaire Ami-Argand, ponctuant ainsi le déploiement de l'ensemble des points de collecte et conteneurs enterrés associés dont le planning prévisionnel annoncé en 2016 par le STVEP, pour l'étape finale, prévoyait une mise en place comprise entre 2016 et ... 2022. Au final, 52 points de collecte nouveaux ou reconfigurés (en remplaçant des conteneurs de surface par des conteneurs enterrés) auront été construits, avec au total 193 conteneurs enterrés, dont 102 unités dédiées à la collecte des ordures ménagères. En date du 26 août 2022, 99.33 % des ménages privés versoisiens étaient domiciliés dans des secteurs géographique (ou bassins versants) équipés de points de collecte et de conteneurs enterrés, pour y jeter par apport volontaire 100 % de leurs déchets incinérables (sauf déchets encombrants) et recyclables (sauf déchets végétaux de jardin et ferraille).

Les secteurs Fayards 189 à 205, route de Lausanne 392 à 402, route de Suisse 2 à 4F et du hameau de Sauverny seront équipés de conteneurs de surface pour la collecte des ordures ménagères et du papier-carton, et dont les vidanges seront effectuées par les mêmes camions dédiés aux vidages des conteneurs enterrés.

Ledit déploiement permet de constater depuis plusieurs années une baisse du volume des ordures ménagères incinérées et une progression moyenne à la hausse sur les 5 dernières années des masses de papier-carton collectées ; ces évolutions ont induit au fil des dernières années pour le budget de fonctionnement du STVEP une baisse des montants alloués aux transports et traitements y relatifs.

## 1.2 STVEP et développement durable

Le contenu du présent document a été lu par le délégué au développement durable.

Dans le cadre la délimitation des domaines d'activité au sein de l'administration communale versoisienne entre le développement durable et le STVEP, après l'accord donné par Madame la Secrétaire Générale adjointe, le STVEP propose au Conseil Administratif d'avaliser l'approche de la Ville de Genève "*Amont-Aval de la production des déchets*", préconisée par le STVEP ; celle-ci considère que tout ce qui est en amont de la production de déchets (i.e. avant que le déchet ne soit produit) et qui contribue à la réduction des déchets à la source et à la promotion de l'économie circulaire fait partie de la sphère des activités relevant du développement durable ; pour tout ce qui est en aval de la production de déchets (i.e. après que le déchet ait été produit) et qui contribue au tri, au recyclage, au transport et au traitement des déchets, cela fait partie de la sphère des activités relevant de la Voirie.

## 1.3 Révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets

Le processus de consultation inhérent à la révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets à déboucher vendredi 2 septembre 2022, sur son acceptation par les députés du Grand Conseil. Elle instaure plusieurs nouveautés, dont l'obligation du tri pour les privés, les entreprises ou entités publiques autonomes. Un premier objectif prévoit une baisse de 25% de nos déchets incinérables d'ici 2025. La première année d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sera dévolue à l'information et à la sensibilisation de la population, puis des contrôles et des sanctions seront appliquées dès la deuxième année.

La nouvelle législation fixe trois principes déclinés en mesures concrètes pour diminuer drastiquement les déchets produits à Genève: réduire les déchets, mieux trier nos déchets et les éliminer sur le territoire cantonal. Pour rappel, la nouvelle usine d'incinération des Cheneviers aura une capacité réduite de 25% et ne sera donc pas en mesure d'absorber la production actuelle des déchets genevois issus des ménages comme des entreprises. Genève table d'abord sur la collaboration volontaire des personnes et renonce à introduire la taxe au sac, qui représente un coût élevé pour les foyers et dont les effets dans d'autres cantons n'ont pas été probants sur la durée. La toute jeune existence de cette nouvelle loi a été soumise à une première hypothèque ; pour contrer son entrée, un référendum a tout d'abord été lancé, avant de manquer sa cible ; pour lutter encore contre son entrée en vigueur, 5 recours sont encore à traiter par l'administration cantonale, d'autre part, le non-respect du principe d'une taxe causal (taxe au sac ou contribution environnementale comme le prévoyait la première version du texte de loi transmis au début du processus de consultation) fondée sur le principe du *pollueur-payeur* devrait amener l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) à demander au canton de Genève de retoquer la nouvelle loi en le contraignant ainsi à se mettre en conformité avec le droit fédéral.

Malgré les nuages voulant empêcher le rayonnement de cette nouvelle norme légale, son règlement d'application et son aide à l'exécution (notamment pour aider les communes à contrôler la bonne application par les citoyens et les citoyennes de l'obligation de tri) ont été soumis aux communes pour consultation au début 2023.

Hormis l'éventuel retoquage de la loi votée le 02.09.2022 relatif au respect du principe du *pollueur-payeur*, et de son règlement d'application, la reconduction de l'essentiel de leur contenu permettra tout de même au STVEP de plancher en 2023 sur la révision du règlement communal sur la gestion des déchets.

#### 1.4 Rapport sur statistiques déchets 2022

Les statistiques 2022 sont présentées dans les annexes de ce document au chapitre 7.

Pour rappel : le service cantonal de la gestion des sols et déchets (ci-après: GESDEC) mesure **depuis 2013** la performance des communes genevoises dans la gestion de leurs déchets sur la base de la masse des ordures ménagères incinérées par an et par habitant et du taux de recyclage des déchets ; baisse de celui-ci de 44.38 % en 2021 à 43.54 % en 2022, due à la baisse des déchets végétaux de jardin ( - 136.02 t. suite à une période estivale très chaude) et du papier-carton ( - 73.92 t.) collectés en 2022.

La masse annuelle des déchets incinérés a également reculé en 2022 en passant de 2'826.33 t. en 2021 à 2'600.94 t. en 2022 ; le planché des 200.00 kg/hab a donc été ainsi crevé avec 195.00 kg/hab (211.90 kg/hab en 2021).

Pour la troisième année consécutive, la masse des déchets encombrants livrés dans le centre de tri de la société Sogetri à Satigny baisse avec 403.96 t. en 2020 et 371.97 t. en 2022.



Source image page 5 - Bibliothèque de Genève – Iconographie (Genève, quai Gustave-Ador actuel: camion-benne à ordures de la voirie (vers 1950) - Lien sur le site : <https://bge-geneve.ch/iconographie/oeuvre/vg-p-2709>)

## 2. Rapport gestion des déchets 2022

### 2.1 Déploiement des conteneurs enterrés (état au 13 janvier 2023)

#### 2.1.1 Étape finale – Point de collecte construit et mis en exploitation en 2022 (solde)

Points de collecte													
	4	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ami-Argand - Bas</b>	4	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ce point de collecte a été construit à proximité de l'école primaire Ami-Argand dans le cadre du réaménagement du chemin éponyme (portion comprise entre les voies CFF et la route de Suisse) ; cette infrastructure représente le dernier point de collecte constitué de conteneurs enterrés bouclant ainsi le déploiement de conteneurs enterrés planifié en 2016, dans le cadre de l'étape finale.



## 2.2 Étape finale – Points de collecte avec conteneurs de surface mis en place

Les points de collecte de surface sont constitués de conteneurs, équipés d'un crochet Kinshofer à l'instar des conteneurs enterrés, posés sur le sol vidangeables grâce à un bras hydraulique comme pour les conteneurs enterrés ; ce type de conteneurs permet de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre en minimisant au maximum le trafic poids lourd dédié à la collecte des déchets puisqu'un seul type de camion est utilisé.

Ces configurations ont été retenues pour des emplacements qui pouvaient impliquer des surcoûts disproportionnés sur le plan du génie civil ; la disproportion des coûts (coûts moyens pour un conteneur enterré compris entre CHF 25'000.00 et CHF 30'000.00) pouvait également être engendrée par un secteur géographique dans lequel un faible nombre de ménages serait domicilié.

### 2.2.1 Étape finale – Point de collecte rénové en 2022 : plage de Port-Choiseul

Les vieux conteneurs de surface en exploitation ont été remplacés durant le printemps 2022 par de nouveaux conteneurs du fabricant suisse Villiger, offrant ainsi une plus grande capacité d'absorption des déchets, une ouverture adaptée aux sacs contenant des ordures ménagères et une ergonomie plus hygiénique grâce à la pédale permettant avec le pied d'actionner le volet d'ouverture ; la rénovation de ce point de collecte a été associée à la suppression de la totalité des corbeilles publiques installées sur l'aire herbeuse de délassement attenante à la grève ; le bilan tiré à la fermeture de la plage était positif sur la base de constat réjouissant que les usagers ont aisément pris le pli de jeter leurs déchets dans les nouveaux conteneurs installés.

L'option conteneurs de surface a été reconduite car l'ancrage de conteneurs sur un emplacement à proximité du lac pour lutter contre la poussée d'Archimède engendrait des surcoûts disproportionnés.



Points de collecte													
	7	4	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0
Port Choiseul	7	4	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0

### 2.3 Étape finale – Points de collecte avec conteneurs de surface à mettre en place



Points de collecte à mettre en place													
	8	5	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Route des Fayards (n° 189 à 205)	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lausanne 392 à 402 et route de Suisse 2 à 4F	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sauverny - Hameau	3	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1

#### 2.3.1 Étape finale – Points de collecte de surface à mettre en place : route des Fayards n° 189 à 205

Le secteur route des Fayards 189 à 205 regroupe encore une partie des derniers ménages privés pour lesquels notre sous-traitant, la société Transvoirie SA, doit faire intervenir un autre type de camion pour la vidange des quelques bacs roulants contenant les ordures ménagères desdits ménages. Le STVEP projette donc de mettre à disposition provisoirement de ces adresses des conteneurs dédiés à la collecte des ordures ménagères à vider par des camions équipés d'une grue pour les vidanger.

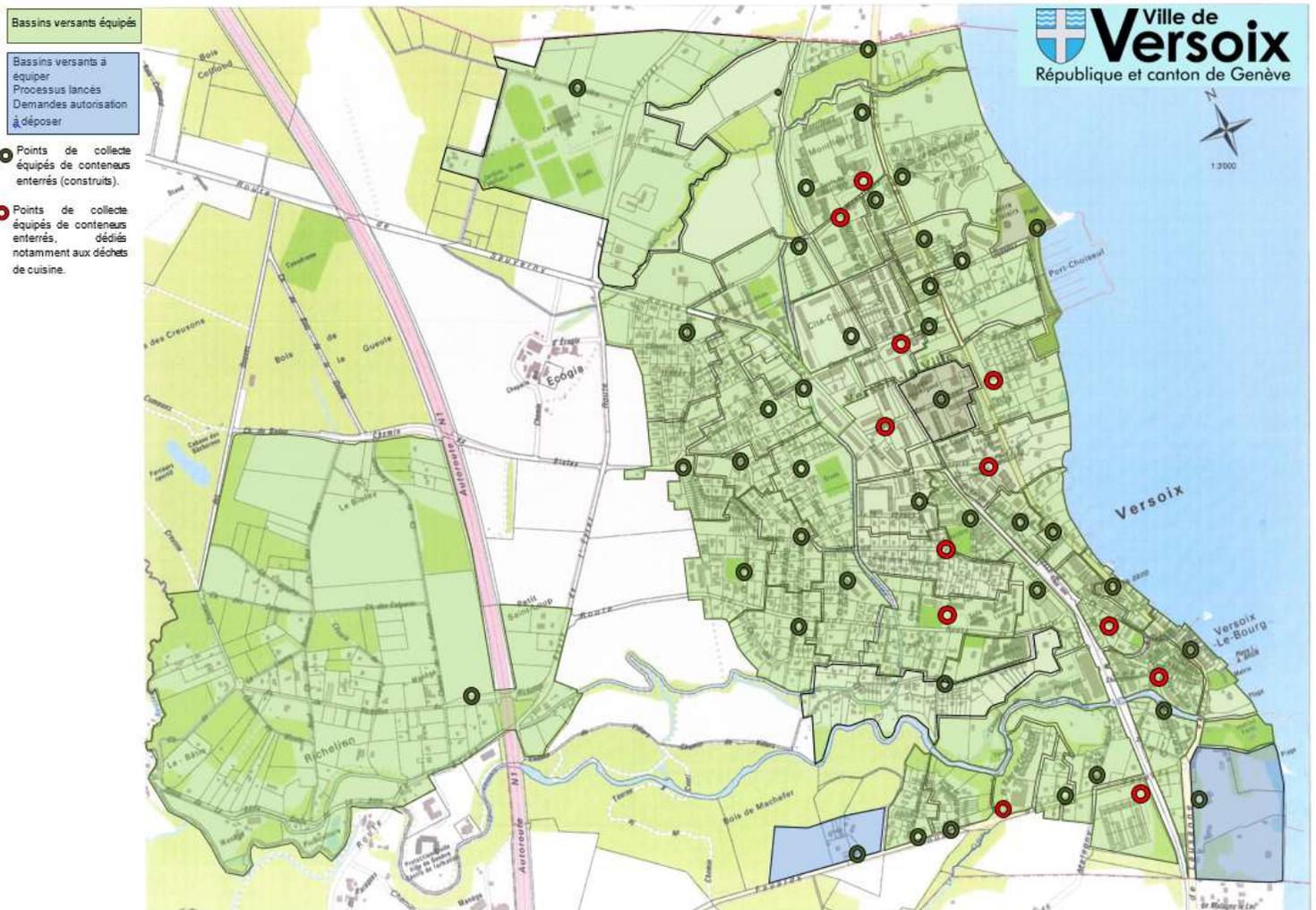
#### 2.3.2 Étape finale – Points de collecte de surface à mettre en place : hameau de Sauverny

L'option point de collecte constitué de conteneurs de surface (3 unités) a été retenue également pour équiper le secteur géographique du hameau de Sauverny ; le STVEP est en cours de négociation avec les services de l'Etat pour obtenir l'autorisation de mettre en place un point de collecte sur le domaine public cantonal à proximité de l'ancienne douane.

#### 2.3.3 Étape finale – Points de collecte Route de Lausanne – Route de Suisse

Dans le cadre du projet construction de 3 immeubles de 4 logements (entre 30 et 40 personnes) sur parcelle n° 5057 par la société immobilière Port Sans Souci SA et du préavis y relatif qui a été sollicité auprès de la Ville de Versoix, le STVEP avait demandé au Service de l'Urbanisme et Transports d'assortir ledit projet de l'obligation pour le propriétaire de la parcelle concernée de prévoir une infrastructure de collecte des déchets ; demande intégrée dans ledit préavis. Ledit équipement pourra être constitué de deux conteneurs de surface de type Villiger "soulevables" pour leur vidange par les camions-grue de la société de transport sous-traitante de la Ville de Versoix. Cette installation permettra de collecter les déchets des ménages domiciliés route de Lausanne 392 à 402 et route de Suisse 2 à 4F.

## 2.4 Carte des bassins versants équipés et projetés – État au 15.02.2023



Plus de 13'000 personnes sont actuellement domiciliées dans des secteurs géographiques équipés de conteneurs enterrés, représentant ainsi plus de 99 % de la population versoisienne.

## 2.5 Répartition population dans secteurs géographiques équipés

Conteneurs enterrés installés et à installer		Date dernière MAJ							15.02.2023	
Localisation	Points collecte	Complet	Binôme +	Binôme	Conteneurs installés	Conteneurs OM	Conteneurs déchets recyclables	Personnes domiciliées dans bassins versants équipés	Nombre de ménages	
Adrien-Lachenal (pharmacie)	1			1	4	3	1	182	69	
Adrien-Lachenal - Tilla	1			1	4	3	1	243	107	
Ami-Argand - Bas	1			1				444	186	
Ami-Argand - Haut	1		1					712	238	
Ancien-Péage	1			1	3	2	1	185	81	
Braille - Aire accueil Forains + Gens du Voyage	1		1		4	2	2	180	180	
Dégallier 12	1			1				181	72	
Dégallier 56	1			1	2	1	1	60	17	
Dessous-Saint-Loup	1			1	3	2	1	232	63	
Eiraz - CSV	1			1				33	14	
Fayards - 259	1			1	2	1	1	46	11	
Fayards - Champ-Barbon	1			1	2	1	1	60	20	
Fayards - Haut	1								8	31
Fayards - Molard	1			1	2	1	1	45	16	
Fayards - Nant-de-Crève-Cœur	1		1		6	4	2	423	202	
Fayards - Pelotière	1	1			11	6	5	835	265	
Fayards - Régiment-de-Conti	1			1	2	1	1	115	31	
Grand-Montfleury 8	1			1	4	3	1	405	215	
Grand-Montfleury 38	1			1	4	3	1	614	280	
Grand-Montfleury 56	1	1			9	3	6	387	158	
Graviers	1			1	3	2	1	186	70	
Lac 1 (Sauverny 43 à 49bis + Pont-Céard 25-31 + Lac 1)	1		1					383	122	
Lombardes	1			1	2	1	1	126	38	
Lausanne route de	1			1					1	3
Louis-Yung - Lac	1			1	2	1	1	186	65	
Louis-Yung - Stade Municipal	1			1	2	1	1	106	34	
Marc-Peter								585	271	
Maurice Ravel - Dégallier	1			1	2	1	1	98	31	
Montfleury 27 - 35	1			1	3	2	1	226	90	
Petit-Montfleury	1			1	5	3	2	544	201	
Pont-Céard - Cité-Choiseul - Chemin de Pont-Céard 12	1			1				442	194	
Pont-Céard - De-Choiseul	1	1						826	371	
Pont-Céard - Pré-Colomb	1			1				314	139	
Port-Choiseul - Plage	1							0	0	
Ravoux - Ecogia	1			1	2	1	1	139	50	
Ravoux - Franconis - Biolay	1			1	2	1	1	156	44	
Richelien	1	1						226	76	
Saint-Loup - Centre Voirie	1	1			8	2	6	186	31	
Saint-Loup - Colombières + Villars	1			1				190	63	
Saint-Loup - Parc Maurice Ravel	1			1	2	1	1	118	42	
Sauverny 23 - 41 (rattachés à Ami-Argand haut 01.09.2021)								111	61	
Sauverny - Bon-Séjour - Route de Sauverby 1 - 3 - 5	1		1					452	165	
Sauverny - Hameau	1	1							22	53
Suisse 26	1			1				114	72	
Suisse 123 - 125 - 127	1			1	2	1	1	43	25	
Suisse - Braille	1			1	2	1	1	46	19	
Suisse - Grève	1			1	3	2	1	160	62	
Suisse - Hubert-Saladin	1			1	3	2	1	169	60	
Suisse - Place Bordier	1	1						283	147	
VCV - EMS Saint-Loup	1		1		4	2	2	27	10	
VCV - Jean-Baptiste-Vandelle	1			1	3	2	1	167	68	
VCV - Quincaillerie	1		1		6	2	4	336	169	
VCV - Rampe de la Gare	1			1	2	1	1	100	70	
Versois-la-Ville	1			1	3	2	1	169	63	
Vieux-Moulin	1			1	9	4	5	281	150	
	53	7	4	24	132	71	61	12'877	5'329	87
								96.33%		0.67%

13'362 habitants étaient domiciliés en 2022 à Versoix ; aux effectifs présentés en bas du tableau ci-dessus (12'877 et 87 personnes), doivent être encore ajoutés les résidents dans les EMS Saint-Loup et Bon-Séjour, ainsi que population résidant au Collège du Léman (398 personnes).

### 3. Activité gestion des déchets 2023

Le travail du STVEP en matière de gestion des déchets sera axé en 2023 sur les thèmes suivants :

#### 3.1 AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) pour fermage transport du 01.01.2025 au 31.12.2029

L'échéance initiale du contrat signé fin 2017 (pour la période de cinq à compter depuis le 01.01.2018) avec la société Transvoirie SA avait été fixée au 31.12.2022 pour le transport des déchets incinérables et recyclables ; fin 2022, le Conseil administratif a suivi la recommandation du STVEP visant à prolonger de deux ans la validité dudit contrat en raison des conditions économiques favorables qui avaient prévalu au moment du processus AIMP en 2017.

2023 rimera avec l'établissement d'un cahier des charges pour le transport des déchets à effectuer par une société de transport du 01.01.2025 au 31.12.2029, et un appel d'offre auprès de prestataires de service susceptibles d'accompagner le STVEP dans le processus d'appel d'offres en mode AIMP (montant annuel de chaque fermage de transport des déchets antérieurement conclu supérieur à CHF 250'000.00) à conduire, en mode ouvert, en 2024 ; le montant de l'offre retenue sera portée au budget de fonctionnement alloué au STVEP pour l'année prochaine.

##### 3.1.1 Intégration des obligations relative à l'OLED

Le cahier des charges devra intégrer la mise en conformité de la gestion des déchets avec les obligations inhérentes à l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets, du 4 décembre 2015 (ci-après : OLED).

En date du 1er janvier 2019, certaines dispositions de l'OLED sont entrées en vigueur, plus spécifiquement en ce qui concerne l'élimination des déchets urbains issus des entreprises. Ainsi, le canton de Genève délègue désormais aux communes la collecte et le transport des déchets urbains produits par les entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps (ETP).

Concrètement cela signifie que les entreprises au bénéfice d'un contrat de prestation pour le transport de leurs déchets devront résilier ledit contrat et seront obligées de conclure un nouveau contrat de transport avec la société adjudicataire imposée par la Ville de Versoix ; l'entreprise sous-traitante assumera les charges et le travail inhérents à la facturation des prestations et le STVEP recevra une copie de tous les contrats signés, les mises à jour y relatives et le suivi des factures.

#### 3.2 Conteneurs de surface

Les secteurs du hameau de Sauvorny, de la route des Fayards n° 189 à 205, de la route de Lausanne n° 392 à 402 et route de Suisse n° 2 à 4F devraient pouvoir être équipés de conteneurs de surface.

#### 3.3 Loi cantonale sur la gestion des déchets

La loi cantonale révisée sur la gestion des déchets (L 1 21), adoptée par le Grand Conseil en date du 02.09.2022 et promulguée dans la FAO, le 23.12.2022, après l'échec du référendum lancé contre elle, prévoit à son article 62 que la date de son entrée en vigueur est à fixer par le Conseil d'Etat, une fois que les 5 recours déposés contre la LDéchets auront été traités.

L'obligation de tri, prévue par cette norme révisée, sera préalablement précédée d'une approche axée sur l'information et la prévention pendant environ une année ; au-delà, les tolérances appliquées sur les comportements non-conformes (i.e. la présence constatée de déchets recyclables dans les sacs contenant des ordures ménagères) nécessitera une communication spécifique auprès de la population versoisienne ; l'édition 2024 du calendrier du STVEP sera notamment utilisé dans ce sens.

### 3.4 Communication

#### 3.4.1 Site Internet

Le STVEP mettra à jour régulièrement les pages du site Internet de la Ville de Versoix consacrées à la gestion des déchets.

#### 3.4.2 Calendrier 2024

L'élaboration de l'édition 2024 du calendrier du STVEP suivra un processus mis à jour, notamment par l'intermédiaire de lectures supplémentaires en interne avant la transmission du bon à tirer avant impression.

### 3.5 Lutte contre les comportements non-conformes en matière de gestion des déchets

L'assermentation des agents d'exploitation de la Voirie communale continuera à permettre encore en 2023 de produire des constats valables pour le déclenchement de procédures de répression à l'encontre de personnes dont le comportement aura été constaté comme non-conforme en matière de gestion des déchets. En 2022, 55 amendes administratives ont été transmises dans ce sens (47 en 2021).

### 3.6 Lutte contre les déjections canines

En collaboration avec la Police municipale, mise en place d'une campagne de prévention contre les déjections canines qui se dérouleront au printemps et en automne 2023.

### 3.7 Gestion déchets entreprises

#### 3.7.1 Poursuite des contrôles

Le STVEP poursuivra en 2023 ses contrôles auprès des entreprises domiciliées en terres versoisiennes pour faire respecter le principe du pollueur-payeur et les inciter ainsi à trier leurs déchets.

### 3.8 Déchets de cuisine

Pour continuer à soutenir la collecte des déchets de cuisine, la **distribution gratuite** des rouleaux de 25 sacs biodégradables par l'intermédiaire de la réception de la Mairie et de la Quincaillerie de Versoix sera poursuivie en 2023. Le nombre de conteneurs enterrés dédiés à la collecte des déchets de cuisine est désormais de 12 unités (12<sup>ième</sup> installé sur point collecte Nant-de-Crève-Cœur). De potentiels autres points de distribution (commerces) seront démarchés en 2023.

### 3.9 Logistique

#### 3.9.1 Transports – Optimisation des levées

Sur la base des statistiques de levées 2022 des déchets incinérables et recyclables, Transvoirie et le STVEP analyseront pour chaque point de collecte les fréquences optimales pour minimiser le nombre de kilomètres parcourus par les camions de notre sous-traitant et éviter autant que possible les saturations de conteneurs enterrés pouvant péjorer le confort des usagers.

#### 3.9.2 Lutte contre les nuisances olfactives

Pour lutter contre les nuisances olfactives constatées auprès des conteneurs enterrés dédiés à la collecte des ordures ménagères (ci-après : OM), des équipements de pulvérisation d'un liquide couvre-odeurs (en première suisse, sinon mondiale) seront progressivement installés entre 2023 et 2024 ; chaque fois que le godet basculant de la goulotte OM (borne d'introduction des déchets installée en-dessus du conteneur enterré) sera poussé pour revenir en position de fermeture, ledit liquide sera diffusé à l'intérieur de la goulotte grâce à une pompe mue par le poids du godet lors de son retour en mode fermé ; aucun apport d'énergie extérieur est donc nécessaire.



### 3.9.3 Collecte des vapoteuses, des cigarettes électroniques et des appareils électroniques chauffant le tabac sans le brûler

Pour garantir une élimination respectueuse de l'environnement des vapoteuses, des cigarettes électroniques et des appareils électroniques chauffant le tabac sans le brûler, l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA) prévoit que ces produits de substitution **doivent être repris par les commerces qui les distribuent** ; ceux-ci ont donc l'obligation de les reprendre en étant équipés d'Electro Bags fournis par SENS, fondation qui organise en Suisse l'élimination des appareils électroménagers usagés ainsi que des luminaires, des sources lumineuses et de systèmes photovoltaïques. **Les vapoteuses, les cigarettes électroniques et les appareils électroniques chauffant le tabac sans le brûler ne doivent pas être jetés avec les piles et batteries.**

De son côté, le STVEP analysera la faisabilité de l'installation sur certains points de collecte de goulottes dédiées à la collecte de ce type de déchets présentant le visuel ci-dessous :



### 3.9.4 Amélioration de l'hygiène d'utilisation

Suite à la crise sanitaire du Covid 19, et à la forte chaleur ressentie durant la période estivale au contact de la barre permettant de faire basculer le godet des goulottes OM en mode ouverture, la faisabilité de l'installation de pédales sera également analysée pour que le maniement du godet basculant soit hygiéniquement et confortablement amélioré.

### 3.9.5 Poubelles compactantes à énergie solaire

L'installation en mars 2023 de deux poubelles compactantes (identiques à celles installées sur le quai de Versoix) fonctionnant grâce à l'énergie solaire est à finaliser dans le parc de la Bécassine.

### 3.10 Révision du règlement communal sur la gestion des déchets

L'entrée et la promulgation du règlement d'application de la loi cantonale révisée sur la gestion des déchets, vraisemblablement en 2023, permettra au STVEP de lancer en 2023, le processus de révision de notre règlement communal sur la gestion des déchets (y.c. gestion des déchets lors des manifestations).

#### 4. Actions réalisées en 2022 sur la base d'un plan d'activité intentionnel

Conformément au document **Gestion des déchets 2021 : plan des activités 2022** approuvé par le Conseil administratif au début de l'année dernière, voici les actions effectuées en 2022 :

<b>Evolution et gestion des points de récupération (PDR)</b>	
Contrôles réguliers état des PDR par la voirie	✓
AGEX dédié à la gestion des déchets : suivi et évolution cahier des charges	✓
<b>Mesures relatives à la gestion des déchets</b>	
AIMP fermage transport 01.01.2023-31.12.2027 (suite à décision du CA de prolonger de deux ans contrat actuel)	✗
Construction point de collecte Ami-Argand - Ecole	✓
Mise en place point de collecte Sauverny – Hameau, Fayards et Route Lausanne-Route Suisse (si démarrage chantier)	✗
Rénovation point de collecte plage Port-Choiseul	✓
Mise en place poubelles compactantes CitySolar parc Bécassine (installation effectuée pour le quai de Versoix)	✗
Lutte contre comportements non-conformes en matière de gestion des déchets	✓
Construction points de collecte selon message investissement étape finale	✓
Contrôle des obligations légales à respecter par les établissements de restauration	✓
Promotion de l'ESREC des Chânatés auprès des concierges immeubles privés (visite organisée le 23.11.2022)	✓
Distribution gratuite rouleaux sacs biodégradables pour déchets de cuisine	✓
Déchets encombrants (DE) : renforcement promotion mise à disposition utilitaire pour transport DE par concierges en collaboration avec régies	✓
Lavage conteneurs enterrés (déchets de cuisine) et conteneurs de surface ordures ménagères (plage Port-Choiseul).	✓
Perception de la taxe forfaitaire annuelle déchets CHF 107.70 TTC et des forfaits spéciaux auprès entreprises	✓
Conteneurs enterrés: suivi info + statistiques bassins versants	✓
<b>Communication vers habitants</b>	
Déploiement panneaux affichage amovibles	✓
Campagne affichage pour lutte contre déjections canines	✗
Campagne de lutte contre littering mégots de cigarette	✓
Campagne de sensibilisation sur impact mégots sur l'environnement ( <i>PUFF !</i> )	✓
Campagne de promotion du lombricompostage pour le recyclage des déchets alimentaires (3 ateliers organisés)	✓
Utilisation accrue <a href="http://www.versoix.ch">www.versoix.ch</a>	✓
Distribution pochettes avec sacs à crottes	✓
Création et distribution Calendrier Voirie 2023 (associant le Développement Durable avec le geste <i>Zéro déchet</i> du mois)	✓
<b>Communication vers entreprises</b>	
Rencontres ponctuelles avec concierges immeubles privés	✓
Pointages ponctuels levées déchets urbains auprès des entreprises	✓

## 5. Plan des activités 2023 – Intentions

<b>Evolution et gestion des points de collecte</b>	01-03	04-06	07-09	10-12
Contrôles réguliers état des points de collecte par la voirie	■	■	■	■
Mise en place équipements pulvérisation liquide couvre-odeurs sur goulottes OM		■	■	
Faisabilité de l'installation de goulottes dédiée à la collecte des cigarettes électroniques	■	■		
AGEX dédié à la gestion des déchets : suivi et évolution cahier des charges	■	■	■	■
<b>Mesures relatives à la gestion des déchets</b>	01-03	04-06	07-09	10-12
AIMP fermage transport 01.01.2025 - 31.12.2029 : établissement cahier des charges			■	■
AIMP fermage transport 01.01.2025 - 31.12.2029 : demande offres prestations pour accompagnement		■	■	
Révision règlement communal gestion déchets		■	■	■
Mise en place points de collecte Sauvigny – Hameau, Fayards (n° 189 à 205), route de Lausanne (n° 392 à 402) et route de Suisse (2 à 4F)		■	■	■
Installation dispositifs couvre-odeurs dans goulottes OM		■	■	
Installation deux poubelles compactantes CitySolar dans parc de la Bécassine	■			
Grillade des concierges (mercredi 7 juin 2023)		■		
Lutte contre comportements non-conformes en matière de gestion des déchets	■	■	■	■
Optimisation levées déchets incinérables et déchets recyclables	■	■	■	■
Contrôle factures transports et traitement lavures aux établissements de restauration par Transvoirie	■	■	■	■
Distribution gratuite rouleaux sacs biodégradables pour déchets de cuisine	■	■	■	■
Lavage conteneurs enterrés (déchets de cuisine) et conteneurs de surface ordures ménagères (plage Port-Choiseul).		■	■	■
Perception de la taxe forfaitaire annuelle déchets CHF 107.70 TTC et des forfaits spéciaux auprès entreprises			■	■
Conteneurs enterrés: suivi info + statistiques bassins versants	■	■	■	■
<b>Communication vers habitants</b>	01-03	04-06	07-09	10-12
Campagnes affichage pour la promotion du recyclage du papier-carton		■	■	■
Campagnes affichage pour lutte contre déjections canines		■	■	■
Campagnes affichage pour la promotion du recyclage des déchets de cuisine		■	■	■
Campagnes affichage pour la promotion ateliers de lombricompostage		■	■	■
Campagnes affichage pour la promotion compostage déchets végétaux de jardin		■	■	■
Introduction LDéchets (L 1 21 ; loi révisée)			■	■
Utilisation accrue <a href="http://www.versoix.ch">www.versoix.ch</a>	■	■	■	■
Distribution pochettes avec sacs à crottes par la réception de la Mairie	■	■	■	■
Création et distribution Calendrier Voirie 2024			■	■
<b>Communication vers entreprises</b>	01-03	04-06	07-09	10-12
Rencontres ponctuelles avec concierges immeubles privés		■	■	■
Pointages ponctuels levées déchets urbains auprès des entreprises	■	■	■	■

## 6. Annexes – Statistiques relatives aux déchets urbains communaux en 2022

**Désormais, la performance du recyclage des déchets par les communes est basée sur la quantité en kilos d'ordures ménagères (OM) produite par chaque habitant pendant une année.**

### 6.1.1 Statistiques comparatives 2019 - 2022

2022	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	Pet	Verre	Textile	Autres déchets	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération	
Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	13'362	18'730	69'953	551'075	26'700	376'750	64'890	15'980	588'190	129'470	164'341	2'006'079	2'543'728	207'039	149'832	2'600'935	4'607'014	43.54%
<b>Kilos par habitant</b>	1.50	5.30	41.30	2.00	28.20	4.90	1.20	44.10	9.70	12.30	150.20	190.40	15.50	11.30	194.60	344.80		
Taux recyclage par déchets	0.41%	1.52%	11.96%	0.58%	8.18%	1.41%	0.35%	12.77%	2.81%	3.57%	43.54%	Total récupération sans déchets végétaux						
Proportion par type déchets recyclables	0.93%	3.49%	27.47%	1.33%	18.78%	3.23%	0.80%	29.32%	6.45%	8.19%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux						

2021	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	Pet	Verre	Textile	Autres déchets	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération	
Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	13'343	22'430	79'910	624'990	26'790	387'610	62'964	22'290	724'210	135'180	168'511	2'254'885	2'726'280	214'496	114'417	2'826'332	5'081'217	44.38%
<b>Kilos par habitant</b>	1.70	6.00	46.90	2.10	29.10	4.80	1.70	54.30	10.20	12.70	169.50	204.40	16.10	8.60	211.90	381.40		
Taux recyclage par déchets	0.44%	1.57%	12.30%	0.53%	7.63%	1.24%	0.44%	14.25%	2.66%	3.32%	44.38%	Total récupération sans déchets végétaux		1'530'675				
Proportion par type déchets recyclables	0.99%	3.54%	27.72%	1.19%	17.19%	2.79%	0.99%	32.12%	5.99%	7.47%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux		1'530'675				

2020	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	Pet	Verre	Textile	Autres déchets	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération	
Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	13'402	17'000	71'110	576'020	33'526	410'830	68'418	29'035	650'580	100'200	157'880	2'114'599	2'782'500	274'301	95'102	2'961'699	5'076'298	41.66%
<b>Kilos par habitant</b>	1.27	5.31	42.98	2.50	30.65	5.11	2.17	48.54	7.48	11.78	157.79	207.62	20.47	8.82	220.99	378.78		
Taux recyclage par déchets	0.33%	1.40%	11.35%	0.66%	8.09%	1.35%	0.57%	12.82%	1.97%	3.11%	41.66%	Total récupération sans déchets végétaux		1'464'019				
Proportion par type déchets recyclables	0.80%	3.36%	27.25%	1.59%	19.44%	3.24%	1.37%	30.78%	4.74%	7.47%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux		1'464'019				

2019	Aluminium Fer blanc	Ferraille	Papier	PET	Verre	Textile	Autres déchet	Déchets verts	Déchets de cuisine	Part déchets encombrants recyclée	Total récupération	Ordures ménagères	Part déchets encombrants incinérée	Déduction OM industries	Total OM	Total déchets	Taux de récupération	
Nombre d'habitants (moyenne sur 12 mois)	(Chiffre GESDEC) 13450	15'580	90'000	577'000	32'285	354'000	31'050	13'505	615'800	72'780	99'000	1'901'000	2'718'996	187'000	100'996	2'805'000	4'706'000	40.40%
<b>Kilos par habitant</b>	1.16	6.69	42.90	2.40	26.32	2.31	1.00	45.78	5.41	7.36	141.34	202.16	13.90	7.51	208.55	349.89		
Taux recyclage par déchets	0.33%	1.91%	12.26%	0.69%	7.52%	0.66%	0.29%	13.09%	1.55%	2.10%	40.40%	Total récupération sans déchets végétaux		1'285'200				
Proportion par type déchets recyclables	0.81%	3.76%	29.83%	1.66%	18.49%	1.61%	1.37%	31.85%	3.83%	5.21%	100.00%	Total récupération sans déchets végétaux		1'285'200				

### 6.1.2 Nombre d'habitants

Le nombre d'habitants de **13'362** pour 2022 correspond à la moyenne des effectifs comptabilisés à la fin des mois de mars, juin et septembre 2022 par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT - [https://statistique.ge.ch/domaines/01/01\\_01/tableaux.asp#18](https://statistique.ge.ch/domaines/01/01_01/tableaux.asp#18)) ; l'effectif à fin décembre 2022 ne sera communiqué qu'en avril 2023.

### 6.2 Statistiques déchets

Mise à disposition sur demande par e-mail à [m.sanguinetti@versoix.ch](mailto:m.sanguinetti@versoix.ch).

## 6.2.1 Statistiques comparatives déchets incinérés par Les Cheneviers 2019 - 2022

	2019	2020	2021	2022
<b>Total OM</b>	<b>2'805'000</b>	<b>2'961'699</b>	<b>2'826'332</b>	<b>2'600'935</b>
<b>Kilos par habitants</b>	<b>208.55</b>	<b>220.99</b>	<b>211.90</b>	<b>194.60</b>

L'objectif de la masse d'ordures ménagères par habitant pour 2022 a été fixé à 185 kg.

## 6.3 Coûts engendrés par la levée et le traitement des déchets en 2022

## 6.3.1 Coûts globaux

	2019	2020	2021	2022	Budget-2022	Ecart 2022
Population moyenne (habitants):	13'392	13'402	13'343	13'362		
7301.00.31200.10 Levées des ordures ménagères:	CHF 361'217.43	CHF 322'077.18	CHF 287'871.78	CHF 294'677.88	CHF 360'000.00	-18.15%
7301.00.31200.11 Levées des déchets recyclables:	CHF 126'574.03	CHF 145'267.38	CHF 134'279.72	CHF 152'827.06	CHF 140'000.00	9.16%
7301.00.31200.12 Levées des déchets de jardin:	CHF 69'291.00	CHF 69'350.95	CHF 57'088.00	CHF 71'981.63	CHF 70'000.00	2.83%
7301.00.31300.10 Traitement des ordures ménagères:	CHF 855'941.59	CHF 918'288.05	CHF 850'905.60	CHF 844'448.00	CHF 860'000.00	-1.81%
7301.00.31300.11 Traitement des déchets recyclables:	CHF 31'760.90	CHF 64'346.41	CHF 57'241.41	CHF 60'091.00	CHF 50'000.00	20.18%
7301.00.31300.12 Traitement des déchets de jardin:	CHF 80'517.05	CHF 85'554.00	CHF 93'590.30	CHF 79'831.70	CHF 80'000.00	-0.21%
	<b>CHF 1'525'302.00</b>	<b>CHF 1'604'883.97</b>	<b>CHF 1'480'976.81</b>	<b>CHF 1'503'857.27</b>	<b>CHF 1'560'000.00</b>	<b>-2.22%</b>

## 6.3.2 Coûts par habitant

	2019	2020	2021	2022
Population moyenne (habitants):	13'392	13'402	13'343	13'362
Levées des ordures ménagères:	CHF 27.00	CHF 24.10	CHF 21.60	CHF 22.10
Levées des déchets recyclables:	CHF 9.50	CHF 10.90	CHF 10.10	CHF 11.50
Levées des déchets de jardin:	CHF 5.20	CHF 5.20	CHF 4.30	CHF 5.40
Traitement des ordures ménagères:	CHF 64.00	CHF 68.60	CHF 63.80	CHF 63.30
Traitement des déchets recyclables:	CHF 2.40	CHF 4.90	CHF 4.30	CHF 4.60
Traitement des déchets de jardin:	CHF 6.10	CHF 6.40	CHF 7.10	CHF 6.00
	<b>CHF 114.20</b>	<b>CHF 120.10</b>	<b>CHF 111.20</b>	<b>CHF 112.90</b>

## 6.4 Revenus générés par le traitement des déchets

	2019	2020	2021	2022	Budget 2022	Ecart
Population moyenne (habitants):	13'392	13'402	13'343	13'362		
7301.00.42600.10 Traitement des déchets recyclables:	CHF 36'316.46	CHF 31'729.67	CHF 95'595.23	CHF 92'735.80	CHF 70'000.00	32.48%
7301.00.42400.10 Taxe forfaitaire annuelle déchets	CHF 65'338.81	CHF 67'766.67	CHF 74'686.70	CHF 89'638.00	CHF 53'000.00	69.13%
	<b>CHF 101'655.27</b>	<b>CHF 99'496.34</b>	<b>CHF 170'281.93</b>	<b>CHF 182'373.80</b>	<b>CHF 123'000.00</b>	<b>48.27%</b>

## 6.5 Revenus générés par les amendes administratives

	2019	2020	2021	2022
7301.00.42700.10 Amendes	CHF 2'200.00	CHF 6'300.00	CHF 7'900.00	CHF 15'123.00

## 6.6 Budget de fonctionnement pour les informations environnement

7790.00.31020.10	Informations environnement :	CHF	10'000.00
7790.00.31010.10	Achat matériels (regroupement comptes <i>Fourniture matériels prévention chien</i> et <i>Achat matériels</i> ) :	CHF	16'000.00
7790.00.31320.20	Honoraires et frais d'étude :	CHF	30'000.00
<b>Total:</b>		<b>CHF</b>	<b>56'000.00</b>

## 6.7 Déchets urbains des entreprises

### 6.7.1 Produit de la taxe forfaitaire annuelle déchets ordinaires (déchets urbains d'entreprises) de CHF 107.70 TTC en 2022

Nombre de sociétés assujetties au paiement de la taxe forfaitaire annuelle 2022 de CHF 107.70 TTC pour la production de déchets en petite, voire très petite, quantité ou difficilement quantifiable :	532
Nombre de sociétés exemptée du paiement de la taxe forfaitaire annuelle 2022 de CHF 107.70 TTC pour la production de déchets en petite, voire très petite, quantité ou difficilement quantifiable:	54
Nombre de sociétés ayant un accord particulier avec la Mairie de Versoix, sous forme d'un forfait annuel :	49
Masse totale, jetés dans les conteneurs enterrés, des déchets urbains des entreprises versoisiennes en 2022 ayant un accord particulier avec la Mairie de Versoix, sous forme d'un forfait annuel, :	87'747 kg
<b>Produit de la taxe forfaitaire annuelle déchets:</b>	<b>CHF 89'638.70</b>

### 6.7.2 Tonnage global des entreprises versoisiennes

Nombre de sociétés dont les déchets sont levés et facturés par Transvoirie SA sur la base d'un contrat :	100
<b>Masse totale des déchets urbains levés auprès des entreprises versoisiennes en 2022 par Transvoirie :</b>	<b>97'260 kg</b>

Le tonnage déchets incinérables des entreprises n'est pas inclus dans le tonnage OM des ménages privé de la Ville de Versoix.